

Lundi 27 juin

Intervention lors de l'examen du projet de loi de règlement des comptes 2010

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mes chers collègues, le projet de loi de règlement des comptes pour 2010 fait une nouvelle fois ressortir les profondes faiblesses de notre politique des finances publiques.

Il met en évidence une dégradation qui, même si elle est un peu mieux contenue, va une nouvelle fois au-delà des effets de la crise, une dégradation supérieure à celle de nos principaux partenaires – et l'écart se creuse avec l'Allemagne –, une dégradation qui résulte de l'absence de maîtrise globale de la dépense et, surtout, de la poursuite de la destruction de la recette publique.

Mais je voudrais mettre l'accent sur l'incidence territoriale de cette politique, que nous ressentons de façon particulièrement marquée dans ce projet de loi de règlement.

D'abord, les modalités de mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques – la RGPP –, qui est la version modernisée, et théoriquement plus large dans ses ambitions, de la rationalisation des choix budgétaires – la RCB –, sont malheureusement perverties par la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, qui est une règle aveugle et absurde dans son principe. Or je vous fais observer, monsieur le ministre, que cette règle affecte prioritairement les services territoriaux de l'État, puisque ce sont les implantations régionales des services de l'État qui sont préservées et que beaucoup d'administrations centrales résistent mieux à cette règle que les services décentralisés.

M. Thierry Carcenac. C'est vrai !

M. Daniel Garrigue. Ajoutons que l'effort de formation, qui aurait pu donner aux agents restants une plus grande polyvalence, n'a pas été engagé à temps, ce qui affaiblit encore les services territoriaux.

Le second aspect sur lequel je veux insister est le recul marqué des investissements des collectivités territoriales. Certes, l'année 2009 avait connu un investissement plus soutenu grâce aux versements anticipés des dotations du fonds de compensation pour la TVA – le FCTVA –, mais, comme le relève le rapport de la Cour des comptes, l'investissement des collectivités territoriales s'inscrit, depuis 2007, dans une tendance baissière, que les résultats de 2010 viennent malheureusement confirmer. La réforme de la taxe professionnelle n'est pas étrangère à ce phénomène qui se traduit, en 2010, par une baisse de 8,3 % de l'investissement, au moment même où, dans beaucoup de zones de notre territoire, les investissements locaux pourraient jouer un important rôle contracyclique.

J'attire l'attention sur la déperdition de moyens des territoires sensibles – zones rurales, villes moyennes, banlieues des grandes agglomérations – qu'affectent également la disparition du volet territorial dans un grand nombre de contrats de plan État-région, et le détournement d'une part parfois importante des crédits FNADT et, pire encore, du FEDER, au profit de certaines métropoles régionales.

Je souhaite, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, que l'on demande à la Cour des comptes une lecture de l'incidence territoriale de la gestion des administrations publiques, car ce qui se passe aujourd'hui devient de plus en plus préoccupant.